

## Table des matières

	5
Remerciements	7
Préface	9
INTRODUCTION GENERALE	29
I. Etat de la question dans la littérature au début de la recherche	29
II. Position du problème et objet de la recherche	33
III. Questions de recherche	37
IV. Hypothèses	37
V. Méthodologie	38
TITRE I : LE CARACTERE EXCEPTIONNEL DE LA DETENTION AVANT JUGEMENT EN DROIT BURUNDAIS : CONSECRATION DU PRINCIPE	41
CHAPITRE I: LA QUESTION DU (DES) FONDEMENT(S) DE LA DETENTION AVANT JUGEMENT	42
Section I : La délicate justification d'un enfermement non punitif en droit moderne : position du problème en droit comparé	42
§ 1 : La présomption d'innocence et la détention avant jugement	42
I. Présomption d'innocence et détention avant jugement : l'incompatibilité supposée sous l'angle historique	42
II. La présomption d'innocence face aux préalables du placement en détention avant jugement	46
III. Au-delà des principes : la relation concrète entre présomption d'innocence et détention avant jugement	50
§ 2 : L'ordre (public) comme fondement de la détention avant jugement	53
I. Les nécessités de la répression et la détention avant jugement	54
II. La sécurité de la société et la détention avant jugement : l'enfermement comme mesure de sûreté	56

§ 3 : Le droit positif contemporain et la bi-fonctionnalité de la détention avant jugement	61
§ 4 : L'inévitable instabilité de l'équilibre sécurité-liberté dans les législations sur la détention avant jugement	65
Section II : Le fondement de la détention avant jugement dans la société burundo – africaine	67
§ 1 : L'homme africain comme créancier de liberté et de sûreté envers sa communauté	67
§ 2 : L'usage de la détention avant jugement en Afrique	71
I. Quasi-inexistence de la prison – et donc de la détention avant jugement – en Afrique précoloniale	71
II. Relatif succès de la prison et de la détention avant jugement en Afrique indépendante	73
<b>CHAPITRE II : LA CONSECRATION DU CARACTERE EXCEPTIONNEL DE LA DETENTION AVANT JUGEMENT PAR LE DROIT POSITIF BURUNDAIS</b>	78
Section I : La consécration implicite du caractère exceptionnel de la détention avant jugement : l'interdiction de la détention illégale et/ou arbitraire	78
§ 1 : Les instruments juridiques internationaux et régionaux	79
I. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	79
II. Le pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)	81
a. Le libellé de l'article	81
b. La prohibition de la détention illégale et/ou arbitraire	84
1/ La protection contre la détention illégale	84
2/ La protection contre la détention arbitraire	85
III. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)	87
§ 2 : La consécration implicite du caractère exceptionnel de la détention avant jugement en droit interne	92
I. La constitution	92
a. La constitutionnalisation ouverte du droit à la liberté et à la sûreté en droit constitutionnel burundais	94

b. La reconnaissance directe du droit à la liberté et à la sûreté par la constitution burundaise elle-même	94
II. La législation	98
Section II : La consécration explicite : La stipulation expresse de la règle de la liberté et du caractère exceptionnel de la détention avant jugement	99
§ 1 : En droit international	99
I. Instruments à vocation universelle	99
II. Instruments régionaux	101
§ 2 : En droit interne burundais	102
I. La constitution	102
II. La législation	103
<b>TITRE II : LES DETENTIONS AVANT JUGEMENT FACE AUX POUVOIRS DES ACTEURS DE L'INSTRUCTION PREPARATOIRE : LES REGLES DE FOND CENSEES LIMITER LE RECOURS AUX DETENTIONS AVANT JUGEMENT</b>	<b>106</b>
<b>CHAPITRE I : LA NOTION DE DETENTION AVANT JUGEMENT DANS LA PRESENTE ETUDE</b>	<b>108</b>
<b>CHAPITRE II : LES REGLES DE FOND ENCADRANT LE RECOURS A LA GARDE A VUE</b>	<b>113</b>
Section I : La notion de garde à vue	113
§ 1 : La définition légale de la garde à vue	113
§ 2 : Une forme de rétention voisine de la garde à vue : la rétention pour conduite immédiate devant l'autorité judiciaire compétente	116
§ 3 : L'apparition de la garde à vue en droit positif burundais	118
Section II : La problématique des préalables au placement en garde à vue	121
§ 1 : L'inexistence de conditions liées à la gravité de l'infraction	122
§ 2 : L'inexistence de conditions liées aux indices de culpabilité	125
§ 3 : L'inexistence de conditions liées aux risques du maintien en liberté	127
§ 4 : L'extension de la garde à vue au-delà de la flagrance	131

Section III : La question de l'étendue du champ personnel de la garde à vue : Qui peut être soumis à cette mesure privative de liberté ?	134
§ 1 : L'extension de la garde à vue au-delà de la personne soupçonnée	135
§ 2 : L'exemption partielle de la femme enceinte de plus de six mois ou allaitant un nourrisson de moins de six mois	139
Section IV : La durée de la garde à vue	141
§ 1 : La problématique de la longueur de la garde à vue	141
§ 2 : Le fondement suspect du pouvoir du Ministère Public d'autoriser la prorogation de la garde à vue	145
§ 3 : La prérogative de l'Officier du Ministère Public de mettre fin, à tout moment, à une garde à vue injustifiée.	147
Section V : Le caractère exceptionnel de la garde à vue face à sa clandestinité éventuelle	148
<b>CHAPITRE III : LES REGLES DE FOND ENCADRANT LE RECOURS A LA DETENTION PREVENTIVE</b>	<b>151</b>
Section I : Détention préventive plutôt que détention provisoire : une terminologie qui ne doit pas être présumée innocente	151
Section II : Les conditions générales du recours à la détention préventive	156
§ 1 : La gravité des faits reprochés	157
I. Le bien-fondé du critère	157
II. Le seuil de gravité requis en droit positif burundais	159
III. La signification concrète de la gravité requise en droit pénal burundais	164
IV. Appréciation de la gravité de l'infraction par le juge de la détention	166
§ 2 : L'existence d'indices suffisants de culpabilité	168
Section III : Des finalités (fonctions) de la détention préventive	175
§ 1 : Conserver les preuves et les indices matériels ou empêcher, soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation frauduleuse entre inculpés, co-auteurs ou complices	177
§ 2 : Préserver l'ordre public (du trouble causé par l'infraction)	180
§ 3 : Mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement	184

I. Mettre fin à l'infraction	184
II. Prévenir le renouvellement de l'infraction	185
§ 4 : Garantir le maintien de l'inculpé à la disposition de la justice	188
Section IV : Le lien entre les conditions générales et les fonctions de la détention préventive	191
Section V : L'absence de conditions négatives	193
Section VI : La durée de la détention préventive	193
§ 1 : La durée de détention sous mandat d'arrêt	194
§ 2 : La durée de détention sous ordonnance initiale de mise en détention	198
§ 3 : Le renouvellement mensuel de l'ordonnance de mise en détention	198
§ 4 : La durée maximale de la détention préventive	199
<b>CHAPITRE IV : LE DROIT MATERIEL DE LA MISE EN DEPOT</b>	<b>207</b>
Section I : Présentation générale de la mesure de placement en dépôt	207
Section II : La gravité de l'infraction justifiant le placement en dépôt	209
Section III : La fonction du mandat de dépôt	210
<b>TITRE III : LA LIBERTE DU SUSPECT/INCOLPE FACE A L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET PROCEDURALE DE L'INSTRUCTION PREPARATOIRE DU PROCES PENAL</b>	<b>213</b>
<b>CHAPITRE I: APERCU DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTRUCTION PREPARATOIRE DU PROCES PENAL EN DROIT BURUNDAIS</b>	<b>214</b>
Section I. La police judiciaire	214
§ 1 : Composition de la police judiciaire	215
§ 2 : Attributions de la Police Judiciaire	221
Section II : Le Ministère Public	222
§ 1 : Structure (et statut) du Ministère Public	222

§ 2 : Attributions du Ministère Public : une autorité unique, deux missions	225
I. Présentation des règles	226
II. Problématique de la confusion des fonctions d'instruction et de poursuite	230
III. L'absence de séparation des fonctions d'instruction et de poursuite dans une perspective historique	237
a. Le droit précolonial : une procédure essentiellement accusatoire	237
b. Le droit colonial : importation incomplète du droit métropolitain et rationalisation des procédures	238
c. Le droit postcolonial : la concentration des pouvoirs à des fins d'efficacité dans la répression	240
IV. Impact de l'absence de séparation des fonctions d'instruction et de poursuite sur la liberté individuelle	242
a. L'abus de la détention avant jugement à des fins probatoires	242
b. L'utilisation de la détention avant jugement à des fins punitives	244
Section III : Rapport de la Police Judiciaire avec le Ministère Public	246
§ 1 : Le contrôle judiciaire de l'activité de la Police Judiciaire	246
§ 2 : Le contrôle disciplinaire de la Police Judiciaire et ses limites	248
§ 3 : La possibilité de déclencher des poursuites pénales à l'encontre de l'OPJ défaillant	251
Section IV : Le tribunal siégeant en chambre de conseil	252
<b>CHAPITRE II : LES MECANISMES DE CONTROLE DES MESURES DE PRIVATION DE LIBERTE AVANT JUGEMENT</b>	255
Section I : Les mécanismes de contrôle de la garde à vue	255
§ 1 : Les formalités de la garde à vue	256
I. Le procès-verbal comme formalité de garde à vue	256
a. L'obligation de dresser un procès-verbal de garde à vue	256
b. Les mentions et la forme du procès-verbal de garde à vue	257
1/ Les mentions du procès-verbal de garde à vue	257
1/1. L'identification de l'OPJ auteur de la garde à vue : Nom, prénom, fonction et qualité	257

1/2. Identification de la personne placée en garde à vue	258
1/3. Les jour, heure et lieu d'interpellation et/ou de garde à vue	258
1/4. La nature et les motifs de la garde à vue	258
1/5. Les conditions dans lesquelles la personne retenue lui a été présentée	259
1/6. La mention que la personne retenue a été informée de ses droits et mise en mesure de les exercer	259
1/7. La mention des jour et heure de la fin de la garde à vue et la durée de celle-ci ainsi que la mesure prise à son issue	260
2/ La forme du procès-verbal de garde à vue	260
3/ La transmission du procès-verbal de garde à vue au Procureur de la République	261
II. Le billet de libération	262
§ 2 : La nature du contrôle de la garde-à-vue	263
§ 3 : Le parquet comme autorité de contrôle de la garde à vue : un écart par rapport aux exigences du droit international	266
§ 4 : Implications sociologiques des déficiences du contrôle de la garde à vue : le détournement fonctionnel de la rétention policière	268
Section II : Les formalités et le contrôle proprement dit de la détention préventive	270
§ 1 : Les formalités du placement en détention préventive	270
I. L'interrogatoire préalable	270
II. Le mandat d'arrêt	271
§ 2 : La portée du contrôle de la détention préventive par le juge	272
I. Les limites du contrôle initial de la chambre du conseil	272
a. La possibilité de faire échapper la détention au contrôle du juge de la chambre du conseil	272
b. L'objet de la décision du juge de la détention préventive	274
c. Le déclenchement du contrôle	276
d. La décision de la chambre de conseil dans la pratique	276
II. Le contrôle périodique et ses limites	278
a. La règle du contrôle continu et son fondement	278

b. La discontinuité du contrôle périodique en droit et en fait	279
§ 3 : La liberté de l'inculpé face aux limites du contentieux de la détention préventive	283
I. Les limites de l'appel	283
a. Aperçu général de la procédure d'appel contre une ordonnance de la chambre du conseil en matière de détention préventive	283
b. La portée de la règle de l'absence d'effet suspensif de l'appel	285
1/ La règle de l'effet non suspensif en droit et en fait	285
2/ L'exception à la règle : le caractère suspensif de l'appel du Ministère Public fondé sur la gravité de l'infraction poursuivie	287
II. L'indisponibilité du pourvoi immédiat en cassation	290
Section III : L'avocat et la détention avant jugement en droit burundais	293
§ 1 : L'avocat et la garde à vue	293
§ 2 : L'avocat et la détention préventive	295
§ 3 : Evaluation concrète de la portée du droit à l'assistance pendant la garde à vue et la détention préventive	296
<b>TITRE IV : LES CARENCES DU REGIME DES ALTERNATIVES A LA DETENTION AVANT JUGEMENT: LA DETENTION COMME SOLUTION DE PREMIER ET NON DE DERNIER RECOURS</b>	<b>301</b>
<b>CHAPITRE I : LA NECESSITE (ET L'UTILITE) DES MESURES ALTERNATIVES A LA DETENTION AVANT JUGEMENT</b>	<b>302</b>
Section I : La nécessité de fait	302
§ 1 : L'impossibilité d'interdire radicalement la privation de liberté avant jugement et ses conséquences	302
§ 2 : Les vertus des mesures alternatives comme compromis entre deux intérêts d'emblée contradictoires	303
Section II : Une nécessité de droit ?	304

<b>CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU REGIME DES ALTERNATIVES A LA DETENTION AVANT JUGEMENT</b>	<b>310</b>
Section I : Aperçu général de la seule mesure alternative à la détention préventive prévue par le droit burundais : la liberté provisoire sous caution	310
§ 1 : La nature juridique de la liberté provisoire sous caution : modalité d'exécution, substitut ou mesure de « diversification » indépendante de la détention préventive	310
§ 2 : Compétence et moment de décision	318
§ 3 : Les restrictions de liberté inhérentes à la liberté provisoire sous caution : la liberté provisoire sous caution est aussi une liberté sous conditions	321
I. Des conditions elles-mêmes	321
II. De la modification des conditions de la liberté provisoire	325
III. Sanction de la violation des charges de la liberté provisoire	325
Section II : Les limites de la liberté provisoire comme mesure alternative à la détention avant jugement en droit burundais	327
§ 1 : La liberté provisoire sous caution : seule mesure alternative à la détention	327
§ 2 : La liberté sous caution comme mesure de faveur	329
§ 3 : La liberté provisoire est une liberté sous caution	333
I. Problématique de la caution comme condition préalable à la libération provisoire	333
a. La caution préalable à la liberté provisoire dans une perspective historique	334
b. Le préalable de la caution eu égard à la tradition juridique burundaise	336
c. L'inéquité du préalable de la caution	338
II. La forme exclusivement monétaire de la caution et ses implications dans le contexte burundais	342
III. La problématique des fonctions de la caution préalable à la libération provisoire	345
§ 4 : Des limites d'ordre procédural	353
I. L'initiative de la procédure	353

II. L'audition de la victime comme préalable à toute décision de libération provisoire	354
§ 5 : L'exclusion de certaines catégories d'inculpés/prévenus du bénéfice de la liberté provisoire sous caution	357
I. L'exclusion des personnes poursuivies pour crime passible de plus de vingt ans de servitude pénale	359
II. L'exclusion des personnes n'ayant pas encore restitué les sommes d'argent ou tout autre bien obtenu à l'aide de l'infraction ou, à défaut, leur équivalent	364
III. L'exclusion des personnes poursuivies pour violences sexuelles	366
<b>TITRE V : LES MECANISMES DE REDDITION DES COMPTES POUR DETENTION ILLEGALE/INOPERANTE : QUASI-INEXISTENCE DE COUT JURIDIQUE DU RECOURS INCONSIDERE A L'ENFERMEMENT PREVENTIF</b>	<b>376</b>
<b>CHAPITRE I : LE REGIME DISCIPLINAIRE DES ACTEURS DE LA PROCEDURE PENALE BURUNDAISE FACE A LA DETENTION AVANT JUGEMENT</b>	<b>381</b>
Section I : La responsabilité disciplinaire des Officiers de Police Judiciaire pour rétention illégale	385
§ 1 : La rétention illégale comme faute disciplinaire de l'Officier de Police Judiciaire	385
§ 2 : Les sanctions disciplinaires possibles en cas de rétention illégale et le degré de leur dissuasion	389
§ 3 : La procédure disciplinaire des Officiers de Police Judiciaire	392
I. Procédure disciplinaire et organisation interne de la police et des administrations comportant en leur sein des OPJ	392
II. Problématique de la transparence de la procédure disciplinaire des OPJ	394
Section II : La responsabilité disciplinaire de l'Officier du Ministère Public pour privation irrégulière de liberté	399
§ 1 : La faute professionnelle du magistrat du parquet en matière de détention avant jugement	401
§ 2 : Sanctions disciplinaires du magistrat du parquet pour faute liée à la détention avant jugement	402

§ 3 : Procédure de sanction disciplinaire du magistrat du parquet pour violation des règles gouvernant les détentions avant jugement	403
<b>CHAPITRE II : LA RESPONSABILITE PENALE POUR DETENTION ARBITRAIRE/ ILLEGALE : DES PROGRES LIMITES DU DROIT MATERIEL FACE A UN STATU QUO DU DROIT PROCESSUEL</b>	<b>407</b>
Section I : Problématique de la responsabilité pénale des policiers et magistrats pour atteinte aux libertés individuelles dans l'exercice de leurs missions	407
Section II : Les règles du code pénal et leurs limites : une incrimination progressiste mais imparfaite de la détention illégale/arbitraire	410
§ 1 : L'infraction d'enlèvement et séquestration	411
I. Pertinence de l'incrimination d'enlèvement et séquestration pour la répression de l'abus du droit de retenir	411
II. Eléments de l'infraction	414
III. La peine	416
§ 2 : L'infraction d'atteinte aux droits garantis aux particuliers	419
I. Portée générale de l'incrimination	419
II. Le caractère arbitraire de l'acte prohibé	422
§ 3 : L'infraction de violation des délais de procédure	424
§ 4 : Enseignements du droit comparé	425
I. Enseignements en matière d'incriminations	426
II. Enseignements sur le plan de la pénologie	429
Section III : La mise en œuvre problématique des dispositions pénales sanctionnant la détention illégale et arbitraire	430
<b>CHAPITRE III : LA REPARATION DES DOMMAGES CONSECUITIFS A LA DETENTION ILLEGALE/ INOPERANTE</b>	<b>436</b>
Section I : La réparation du dommage causé par la détention illégale	438
§ 1 : La réparation du dommage consécutif à la détention illégale comme un droit de l'homme	438

I.	La réparation en vertu des règles générales du droit international et constitutionnel des droits de l'homme	439
II.	Les règles spécifiques du droit international des droits de l'homme sur la réparation du préjudice consécutif à la détention illégale	443
§ 2 :	La réparation des préjudices résultant de la détention illégale par l'Etat	444
I.	Apparition historique de la responsabilité de l'Etat	444
II.	Le droit matériel de la réparation des dommages résultant de la détention illégale par l'Etat	448
a.	La législation et la jurisprudence : la faute de l'agent comme unique fondement de la responsabilité civile de l'Etat	448
b.	Au-delà de la faute de l'agent : les enseignements du droit comparé	450
III.	Le droit processuel de la réparation des dommages résultant de la détention illégale par l'Etat	455
a.	La procédure d'arrangement à l'amiable	455
b.	La procédure contentieuse <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ La règle du recours administratif préalable</li> <li>2/ La procédure devant le juge administratif, sa décision et le sort de celle-ci</li> </ul>	459
§ 3 :	La réparation par l'agent de l'Etat lui-même	462
I.	La réparation civile subsidiaire à l'action publique	464
II.	De la réparation en dehors de l'action publique : le dommage causé par une faute non pénale de l'agent <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La responsabilité civile de l'OPJ</li> <li>b. La mise en oeuvre de la responsabilité civile du magistrat du parquet: la prise à partie</li> </ul>	467
Section II :	Réparation pour détention injustifiée : Son inexistence au Burundi et les leçons du droit comparé	471
§ 1 :	Notion de détention inopérante ou injustifiée et fondement de la réparation du préjudice en résultant	472
§ 2 :	La réparation pour détention inopérante/injustifiée : un droit de l'homme ?	476
§ 3 :	Systèmes de droit comparé	479

I. L'indemnisation limitée de la détention inopérante :	
cas du droit belge	480
a. Les conditions de l'indemnisation	482
1/ Conditions générales	482
1/1. Durée minimale de détention préventive	482
1/2. L'incidence du comportement de la personne détenue	483
2/ Les conditions particulières ou cas d'ouverture de la possibilité d'indemnisation	486
2/1. La mise hors cause directe ou indirecte par une décision judiciaire passée en force de chose jugée	486
2/2. L'ordonnance ou l'arrêt de non-lieu	488
2/3. L'arrestation ou le maintien en détention après l'extinction de l'action publique par prescription	491
b. La détermination du montant de l'indemnisation	493
II. La réparation intégrale de la détention injustifiée	495
a. Condition(s) d'accès à l'indemnité pour détention provisoire injustifiée	497
b. Les cas d'exclusion du bénéfice de l'indemnité	499
c. Consistance de l'indemnisation	500
<b>TITRE VI : PISTES DE REFORME DU DROIT ACTUEL POUR UNE PROCEDURE PENALE PLUS RESPECTUEUSE DU CARACTERE EXCEPTIONNEL DE LA DETENTION AVANT JUGEMENT</b>	503
<b>CHAPITRE I : PHILOSOPHIE GENERALE DE LA REFORME PROPOSEE</b>	504
Section I : Une recherche de garanties supplémentaires de la liberté individuelle	504
Section II : Une approche méthodologiquement distincte de la recherche de solutions rapides et momentanées à la problématique de la surpopulation carcérale	507
§ 1 : Une approche alternative à la problématique de la détention avant jugement ?	507
§ 2 : Des solutions inspirées par l'approche alternative à la problématique de la détention avant jugement	511

Section III : L'environnement des réformes proposées	516
<b>CHAPITRE II : REPOSER LES PRINCIPES SUPRALEGISLATIFS</b>	520
Section I : Pour une précision des hypothèses de privation de liberté dans la constitution	522
Section II : Pour une détermination constitutionnelle du délai de présentation au juge	525
Section III : Pour une protection constitutionnelle contre la caution excessive	532
<b>CHAPITRE III : REPENSER L'ENCADREMENT DES MESURES PRIVATIVES DE LIBERTÉ</b>	535
Section I : Pour la suppression d'une mesure superflue de privation de liberté : la rétention pour conduite devant l'autorité judiciaire	535
Section II : Pour la réforme du droit matériel de la détention avant jugement	537
§ 1 : Les préalables aux recours aux mesures privatives de liberté	537
I. Pour la révision des règles sur les seuils de gravité des infractions justifiant le placement en détention avant jugement	538
a. Pour la fixation du seuil minimal de gravité de l'infraction en matière de garde à vue	538
b. Pour l'élévation du seuil de gravité minimal de l'infraction pouvant justifier la détention préventive	542
II. Pour la (re)définition des sujets de mesures de privation de liberté	547
a. Pour la précision des sujets de la garde à vue	548
b. Pour l'extension de l'exemption de la femme enceinte ou allaitante à la détention préventive	549
III. Pour l'exigence d'un niveau minimal de suspicion en matière de garde à vue	549
IV. Pour la précision des fonctions du placement en dépôt	551
V. Pour la précision du mode opératoire de la condition liée à la « préservation de l'ordre public » en matière de détention préventive	553
§ 2 : Les longueurs des détentions avant jugement	555

I. Pour la révision à la baisse de la durée de la garde à vue	556
II. Pour la révision à la baisse de la durée de la détention préventive	557
§ 3 : Revoir les sanctions des irrégularités	559
Section III : La réforme des garanties procédurales en droit des détentions avant jugement	560
§ 1 : L'instauration de recours actuellement inexistant	560
I. Pour l'institution du pourvoi en cassation en contentieux de la détention préventive	560
II. Pour le contrôle juridictionnel de la garde à vue	560
§ 2 : Repenser l'organisation des recours existants	561
I. Repenser le contrôle juridictionnel de la détention préventive sur saisine du détenu	561
II. La réorganisation de l'appel contre les décisions de la chambre de conseil	563
<b>CHAPITRE IV : POUR LA REFORME DU DROIT INSTITUTIONNEL DE LA DETENTION DE LA DETENTION PREVENTIVE</b>	
	566
Section I : Répondre à la problématique de la confusion des fonctions d'instruction et de poursuite	566
Section II : Pour la création de services techniques d'appui en matière de détention avant jugement	569
Section III : Pour la mise sur pied d'une instance politico – technique exerçant un regard externe sur la détention avant jugement	572
§ 1 : Un regard institutionnel externe à la problématique de la détention avant jugement : Etat des lieux au Burundi	572
I. L'institution de l'Ombudsman	572
II. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)	575
§ 2 : Leçons de droit comparé	577
I. Instances traitant des aspects généraux de la détention avant jugement : Cas de la commission française de suivi de la détention provisoire	577

II. Instances focalisant leur regard sur un service public doté du pouvoir de retenir/détenir : Cas du « comité permanent P » en Belgique et de la « commission nationale de déontologie de la sécurité » en France	578
<b>CHAPITRE V: REPENSER LES ALTERNATIVES A LA DETENTION AVANT JUGEMENT</b>	582
Section I : Plaidoyer pour le développement des alternatives à la détention avant jugement	582
§ 1 : La rationalité économique	582
§ 2 : Les alternatives à la détention avant jugement et la politique pénale	583
Section II : Orientations des réformes du droit des alternatives à la détention	586
§ 1 : Revoir le régime général des alternatives à la détention	586
§ 2 : Redéfinir les fonctions de la caution	587
§ 3 : Repenser la forme de la garantie : aller au-delà de la garantie exclusivement financière	587
§ 4 : Elargir la gamme des mesures alternatives à la détention avant jugement : élaborer un système étoffé de liberté surveillée	589
§ 5 : Accroître les chances de respect des conditions de la liberté provisoire	590
I. Le droit pénal spécial comme mécanisme de garantie du respect des conditions de la liberté provisoire	591
II. La recherche du respect des conditions de la liberté provisoire par des règles non pénales	592
<b>CHAPITRE VI : REORGANISER LE DROIT DE LA REDDITION DES COMPTES</b>	594
Section I : Rendre plus effectif le droit de la responsabilité disciplinaire des Officiers de Police Judiciaire et des Magistrats du Parquet	594
§ 1 : Répondre à la problématique de l'opacité de la procédure disciplinaire	594
§ 2 : Pour la clarification des implications statutaires de la sanction du « retrait d'habilitation » de l'OPJ	595

Section II : Revoir le droit pénal de la détention illégale et arbitraire	596
§ 1 : Améliorer le droit pénal matériel	596
I. Mieux définir les incriminations existantes	596
II Etoffer le droit pénal spécial par de nouvelles incriminations	597
III. Mesure de droit pénal matériel incitant aux dénonciations : faire de la dénonciation une excuse en matière d'enlèvement	597
IV. Repenser la pénologie : introduire dans le dispositif des peines les interdictions des droits civiques	598
§ 2 : Répondre aux limites du droit processuel	599
Section III : Améliorer le droit de la réparation pour détention illégale/inopérante	600
§ 1 : Réforme de la réparation pour détention illégale	601
I. Réformes de droit matériel	601
II. Révision des règles de procédure	603
§ 2 : Pour l'instauration d'un mécanisme de réparation pour détention préventive inopérante	604
CONCLUSION GENERALE	606
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	613
I. INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX(TEXTES ET RECUEILS DE TEXTES)	613
II. TEXTES NORMATIFS NATIONAUX	614
III. TEXTES NORMATIFS ETRANGERS	616
IV. JURISPRUDENCE : DECISIONS ET RECUEILS DE DECISIONS	618
A. Decisions d'organes judiciaires et quasi-judiciaires internationaux et régionaux	618
B. Decisions des juridictions nationales	621
C. Decisions d'organes étrangers	623
V. DOCTRINE	625
A. Ouvrages	625
B. Contributions (chapitres) à des ouvrages collectifs	631
C. Articles	633
D. Thèses de doctorats (inédites), mémoires, documents officiels (non constitutifs de sources directes du droit), rapports d'études empiriques et autres documents	639